



CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du mardi 13 octobre 2026

CONVOCAATION

Date : 7 octobre 2026

Affichée le : 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 30

Votants : 39

Pouvoirs : 9

Absent : 0

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUËLLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOU - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - M. Mohamadou M'BAYE - Mme Néjja CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUËLLÉ - M. Ahmed BOUKHALFA - M. Adnane AKABLI - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Majida EL BAKKALI - M. Karim BOUKHACHBA.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

15 OCT. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 OCT. 2026

Absents représentés

M. ZAFAR Amir
Mme TOUATI-AHMED Wanessa
M. NOUWYNCK Alexandre

Pouvoir à Mme PERVAIZ Nazish
Pouvoir à M. KA Amadou
Pouvoir à Mme EL HARCHAOU El Hame
Pouvoir à Mme MOUËLLÉ Peggy
Pouvoir à M. RIFI SAIDI Abdelaziz
Pouvoir à M. DIALLO Thierno
Pouvoir à M. ASSAMTI Mohamed
Pouvoir à M. DEME Abdoulaye
Pouvoir à Mme LAMBRE Fabienne

Mme ALHERBE Bénédicte
Mme YAQOUB Sarah
M. FADHLI Heddi
Mme BEJAOUI Nabila
Mme DHOUREY-LEHNER Sophie
Mme FAZAL Loubina

Absents non représentés

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

24 Convention de mandat avec le SE60 dans le cadre de la phase 3 de l'Intracring

■ **Rapport de présentation :**

Rosa OULD SAID, Adjointe

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de son souhait de passer avec le SE60 une 3^{ème} convention de mandat pour la poursuite des travaux de rénovation en LED de l'éclairage public dans le cadre de l'Intracring.

La mission du SE60 consiste à :

- Désigner et mettre à disposition un référent technique Éclairage Public
- Conseiller la collectivité en terme de choix de matériel
- Mettre à disposition les marchés de travaux et autres prestataires d'étude ou d'assistance au maître d'ouvrage
- Mettre en place les moyens adéquats pour l'exécution des missions de la présente convention
- Gérer administrativement, financièrement et comptablement l'opération et d'une manière générale tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions
- Superviser la bonne exécution des travaux et veiller au respect du cahier des charges, des normes et du budget alloué
- Assister la collectivité lors des diverses opérations liées à la réception des travaux, à la levée des éventuelles réserves et à la garantie de parfait achèvement

- Traiter les informations communiquées par les entreprises et informer la collectivité en cas d'anomalies tant pour le suivi des travaux, que pour leur réception
- Traiter les informations communiquées et informer la collectivité en cas d'anomalies dans le contrôle des factures
- D'une manière générale tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions

Pour cette mission, le SE60 percevra des frais de gestion fixés à 8% du montant HT des travaux.

Il vous est demandé :

- de valider le projet de travaux d'Éclairage Public | Diverses rues (Intracting 3ème tranche) et de demander au SE60 de programmer et réaliser ces travaux
- d'accepter la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise et d'approuver le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux annexés à la présente
- d'acter que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- de respecter les conditions fixées dans la convention ci-annexée, notamment quant au versement de la participation pour les travaux
- d'inscrire au budget communal des années 2026 et 2027 les sommes qui seront dues au SE60, selon le plan de financement prévisionnel joint :
 - En section d'investissement, à l'article 21534, les dépenses afférentes aux travaux estimées à environ : 591 526,97 € TTC et celles relatives aux frais de gestion 39 435,13 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document ou avenant nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de mandat

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le code de la commande publique, notamment l'article L.2422-5,

Vu les statuts du SE60 en vigueur et notamment ceux permettant au Syndicat d'exercer des activités complémentaires ou de mettre les moyens d'actions dont il est doté à la disposition de ses membres ou non membres, dans les domaines se rattachant à son objet,

Vu la délibération de la ville de Creil n° 26 en date du 02 avril 2024 approuvant la signature d'une convention d'Intracting avec la banque des territoires pour la modernisation de l'éclairage public,

Vu la délibération n° 22 en date du 03 juin 2024 approuvant la signature d'un contrat de service avec le SE60 et le souhait de la ville de Creil de confier la gestion administrative, financière, comptable et notamment les marchés de travaux au SE 60,

Vu la délibération n° 24 en date du 23 septembre 2024 approuvant la signature d'une convention de mandat avec le SE60 dans le cadre de la phase 1 sur 3 de l'Intracting,

Vu la délibération n° 42 en date du 30 juin 2025 approuvant la signature d'une convention de mandat avec le SE60 dans le cadre de la phase 2 sur 3 de l'Intracting,

Vu l'avis de commission aménagement, transition écologique, commerce et cadre de vie en date du 22 septembre 2026,

Considérant la nécessité pour la Ville de poursuivre les travaux de rénovation en LED de son réseau d'éclairage public dans le cadre de la troisième phase de l'Intracting, et de confier au SE60 la gestion de l'opération,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de valider le projet de travaux d'Éclairage Public | Diverses rues (Intracting 3ème tranche) et de demander au SE60 de programmer et réaliser ces travaux.

Article 2 : d'accepter la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise et d'approuver le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux annexés à la présente.

Article 3 : d'inscrire au budget communal des années 2026 et 2027 les sommes qui seront dues au SE60, selon le plan de financement prévisionnel joint :

- En section d'investissement, à l'article 21534, les dépenses afférentes aux travaux estimées à environ : 591 526,97 € TTC et celles relatives aux frais de gestion 39 435,13 € TTC

Article 4 : d'acter que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

Article 5 : d'approuver la convention de mandat dans le cadre de la phase 3 sur 3 de l'intracting.

Article 6 : de respecter les conditions fixées dans la convention ci-jointe relative à la participation pour les travaux.

Article 7 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 060-216001743-20261019-24DEL_CM131026-AU

19 OCT. 2026

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,



Omar YAQOOB

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Danielle SOKOLONSKI

La secrétaire de séance